



**CHS-CT du 5 mars 2019**

**LETTRE OUVERTE À MADAME LA PRÉSIDENTE  
DU CHS-CT DU NORD  
Copie au Secrétaire Général**

**Madame la Présidente du CHS-CT du Nord,**

**Depuis un an, nous constatons des dysfonctionnements graves du CHS-CT du Nord. Vous bafouez régulièrement le décret 82-453 et le règlement intérieur dont vous êtes pourtant la garante.**

**Vous refusez l'inscription à l'ODJ de sujets importants relevant de la compétence du CHS-CT et demandés par au moins trois représentants du personnel et ce, conformément à l'article 70 du décret et 7 du R.I. (conséquences des suppressions d'emplois à la DRFIP Nord au 1er janvier 2019) ;**

**Vous empêchez le CHS-CT de travailler en amont des grands projets, tel le Brexit, dans le respect de l'article 57 du décret précité ;**

**Vous ne jouez pas votre rôle de Présidente de CHS-CT qui doit obliger les directions à transmettre toutes les fiches de signalements et sans délai. Il n'appartient pas aux directions d'apprécier l'opportunité de la communication des fiches quelles qu'en soient les suites données. Madame la Présidente, nous vous invitons à vous référer à l'ordonnance n°11/01306 du 14 mars 2012 rendu par le TGI de Grenoble.**

**Vous omettez d'exiger la présence de toutes les directions de notre périmètre alors que leur présence est nécessaire. Par votre laxisme vous encouragez celui des directions. Vous agissez en administratrice des Douanes et non en modératrice des débats ;**

**Comme nous, vous avez constaté un manque de moyens dans le fonctionnement de ce CHS-CT. Qu'avez-vous fait ?**

**Nous vous informons, Madame la Présidente, avoir transmis à nos organisations nationales siégeant au CHS-CT Ministériel, ces éléments que nous assimilons à de l'entrave.**

**Madame la Présidente, compte tenu de ce constat, nous ne siégerons pas aujourd'hui.**

**Par ce courrier, nous sommes déterminés à retrouver un fonctionnement normal de ce comité, dans l'intérêt de la santé et des conditions de travail des tous les agents que nous représentons.**